

Vu le décret n° 2006-2453 du 12 septembre 2006, portant statut particulier des médecins vétérinaires sanitaires,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de la santé du 9 novembre 2021, fixant les modalités d'organisation du concours sur dossiers pour le recrutement de médecins vétérinaires sanitaires principaux.

Arrête :

Article premier - Un concours sur dossiers est ouvert au ministère de la santé le 8 décembre 2023 et jours suivants, pour le recrutement d'un (1) médecin vétérinaire sanitaire principal.

Art. 2 - La date de clôture du registre des candidatures est fixée au 8 novembre 2023.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 30 octobre 2023.

Le ministre de la santé

Ali Mrabet

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Décret n° 2023-675 du 23 octobre 2023, portant changement d'appellation d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, ensemble les textes qui l'ont modifiée dont le dernier en date la loi n° 2017-38 du 2 mai 2017,

Vu le décret n° 2001-1912 du 14 août 2001, portant création d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2017-827 du 28 juillet 2017,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-5 du 12 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-51 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-112 du 7 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-268 du 17 mars 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'avis du Tribunal administratif,

Sur proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - L'appellation de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche suivant sera changée ainsi qu'il suit :

Ancienne appellation		Nouvelle appellation	
institut	supérieur	institut	supérieur
d'informatique	et des	d'informatique	et des
techniques de communication		technologies	de
de Hammam Sousse		communication de Sousse	

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 octobre 2023.

Pour Contreseing
Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Le ministre de
l'enseignement supérieur et
de la recherche scientifique

Moncef Boukthir

Le Président de la
République

Kaïs Saïed